



*Syndicat National des
Cadres A*

CGC Finances Publiques et SNC CGC

*86/92 Allée de Bercy
Bâtiment Turgot
Télédoc 909*

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 01.39

Sites : www.cgc-dgfp.info / www.snc-dgfp.info

Adresses mail : cgcdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr

sncdgdgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr



*Syndicat National
des Contrôleurs*

LE LIEN CGC Audioconférence du 19 octobre 2020 avec le Directeur Général

Le Directeur Général a souhaité cette audio-conférence, eu égard à la gravité de la situation sanitaire.

Télétravail et équipements

Le DG dit encourager le télétravail avec la plus grande insistance, en raison de l'évolution de la situation sanitaire et à plus forte raison après l'instauration d'un couvre-feu, qui pourrait être étendu.

Le succès est modeste, puisque de nombreuses réticences sont encore observées et que le nombre de télétravailleurs ne s'élève qu'à 7%.

Un état des lieux très précis des télétravailleurs, des matériels et de leur déploiement est demandé à toutes les directions.

L'idée est de minimiser la présence sur les sites de travail. Tout le matériel disponible doit être utilisé, y compris et surtout les postes TINY. Les agents vulnérables doivent en être équipés et éventuellement placés en télétravail 5 jours par semaine.

Les agents volontaires pour télétravailler 2 à 3 jours par semaine seront équipés en priorité. Il n'est pas question de déployer des PC transférés d'autres zones, qui pourraient être classées à leur tour « sensibles » par la suite.

La DG suit très précisément la situation.

Déplacements pendant le couvre-feu

Le DG est intervenu pour demander que la carte professionnelle tienne lieu d'attestation de déplacement, mais cela n'a pas été accepté. Les dérogations doivent cependant être rares et bien recensées. Il sera donc nécessaire de se munir d'une attestation signée du chef de service pour pouvoir se déplacer en dehors des horaires du couvre-feu.

La question de l'aménagement des horaires de travail et de la modification des horaires de plages fixes est à l'étude, mais n'a pas encore abouti.

L'objectif est de protéger les personnels.

Masques en tissu « DIM » distribués par l'administration

La question de la possible dangerosité des masques DIM, relayée par la grande presse, inquiète tous les collègues.

Actuellement, les services centraux ne savent ni quels services, ni quelles directions ont reçu ces masques, ni combien ont été distribués.

Les masques mis en cause en raison de leur traitement (*qui serait toxique*) ne sont pas identifiables, car ils ressemblent à d'autres sortes de masques, distribuées également aux agents.

Une expertise a été engagée de toute urgence. Les résultats n'en sont pas encore connus et le Secrétariat Général du Ministère suit la question de l'éventuelle dangerosité des masques.

Le DG souligne que lesdits masques avaient pourtant fait l'objet d'une certification par la Délégation générale de l'Armement avant leur distribution à nos collègues.
